

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christelle DE FIGUEIREDO Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : M. Jean-Louis FONTAINE donne pouvoir à M. Alain BAUGET
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Absents : M. Julien BONETTI
M. Philippe GRILLOT
M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 9 juin 2023
- 2) Demande versement Dotation Cantonale d'Equipement 2023
- 3) Approbation du rapport annuel S.I.A.E.P de la Bourgogne Nivernaise- Exercice 2022
- 4) Avis sur la révision du Projet Régional de Santé
- 5) Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 9 Juin 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2023-22 : Demande versement Dotation Cantonale d'Equipement 2023

M. le Maire donne la parole à M. Philippe PLANCHARD, Maire-Adjoint qui était présent lors de la réunion pour la répartition de la DCE 2023 aux communes.

M. Philippe PLANCHARD informe l'ensemble des élus que le montant alloué à la commune serait de 9813 € permettant de financer une partie de la pompe à chaleur installée dans le logement communal de Longfroid.

M. Pascal BIZOUARNE souhaitait savoir si d'autres demandes de subvention avaient été faites. M. le Maire lui rappelle qu'une demande au fond Vert avait été établie mais que le dossier n'avait pas été retenu.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande de subvention.

Délibération 2023-23 : Approbation du rapport annuel S.I.A.E.P de la Bourgogne Nivernaise-Exercice 2022

M. le Maire donne la parole à M. Serge BULIN, Maire-Adjoint qui présente les données du rapport remis par le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise, à savoir :

- L'organisation administrative du service :

M. BULIN rappelle que le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise créé au 1^{er} janvier 2018 regroupe les communes de BILLY S/OISE, BREUGON, BULCY, CORVOL-L'ORGUEILLEUX, COULOUTRE, COURCELLES, CUNCY-LES-VARZY, DONZY, GARCHY, LA CHAPELLE-SAINT-ANDRÉ, MENESTREAU, MENOU, NARCY, OISY, OUDAN, PERROY, POUSSEAUX, POUILLY/LOIRE, SAINT-ANDELAIN, SAINT-LAURENT-L'ABBAYE, SAINT-MARTIN/NOHAIN, SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN, SAINT-PIERRE-DU-MONT, SAINTE COLOMBE DES BOIS, SUILLY-LA-TOUR, SURGY, TRACY/LOIRE, TRUCY-L'ORGUEILLEUX, VARENNES-LES-NARCY, VARZY, VIELMANAY et VILLIERS-LE-SEC.

Toutes ces communes représentent : 14 000 habitants

- La Production d'eau :

En 2021 : 1.229.372 m³

En 2022 : 1.257.105 m³

- Nombre d'abonnés sur le Mazou

Abonnés domestiques : 1314

Abonnés non domestiques : 27 (tels que les jardins, les fermes....)

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 75,79 m³ en 2022

La redevance de pollution domestique qui est reversée à l'agence de l'eau est de :

0.23 € pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne
0.22 € pour l'agence de l'eau Seine Normandie

- Evolution du tarif de l'eau

Part fixe : Abonnement en 2022 : 65 €
en 2023 : 69,55 €

Part proportionnelle : Tranche 1 (0-1000m3) : 1.42 € en 2022
1.633 € en 2023

Tranche 2 (>1000m3) : 1.10 € en 2022
1.265 € en 2023

- Qualité de l'eau

Nombre de prélèvements réalisés 98 en bactériologie dont 0 non conforme
Nombre de prélèvements réalisés 149 en physico-chimique dont 6 non conformes

M. BULIN explique qu'il y a une très grosse turbidité de l'eau

M. Damien GAILLETON intervient à ce sujet car il y a trop de calcaire dans l'eau ce qui endommage l'électroménager, la robinetterie etc Il peut comprendre que les tarifs de l'eau augmentent mais aimerait pour autant que le SIAEP intervienne sur ces problèmes de calcaire.

Mme Christelle DE FIGUEIREDO indique que la commune de Cours-les-Barres a quant à elle mis à la sortie du château d'eau un adoucisseur, ainsi les usagers utilisent une eau plus douce.

M. BULIN précise que des travaux doivent être effectués sur la station de Saint Jean qui permettront peut-être une amélioration du traitement.

Il est demandé aux conseillers municipaux, délégués au SIAEP de bien vouloir poser la question sur la problématique de l'eau beaucoup trop calcaire et de connaître leurs intentions.

M. Pascal BIZOUARNE, délégué au SIAEP rappelle que ce syndicat n'a pas une grosse marge de manœuvre étant donné que le fonctionnement de l'eau se fait par l'électricité qui a beaucoup augmenté. Le SIAEP du Mazou était auparavant bien géré et suite au regroupement celui-ci est toujours aussi bien dirigé.

M. BIZOUARNE indique que la première assemblée générale du SIAEP n'avait pas eu lieu en raison du quorum non atteint, et qu'une deuxième avait eu lieu quelques jours après .

A cette deuxième réunion il a été demandé si chaque commune pourrait aider le syndicat d'eau afin de connaître la situation des abonnés dont la consommation d'eau est à zéro, car ces personnes ne paient pas pour autant leur abonnement.

Délibération 2023-24: Avis sur la révision du Projet Régional de Santé

M. le Maire donne la parole à Mme Bénédicte SURELLE qui explique que le Projet Régional de Santé 2018-2028 établi par l'A.R.S. est un document qui doit apporter une réponse globale, partagée, transversale et évolutive aux questions de santé en Bourgogne-Franche Comté. Une révision a lieu à mi-parcours.

Le pays Val de Loire Nivernais qui participe au Contrat Local de Santé, a été destinataire dudit document de 882 pages qui devait être étudié et voté avant le 20 septembre 2023. Ce document reflétant la complexité du système de santé a été consulté dans une période non propice.

Après étude du dossier, il en ressort qu'il y a trop de disparités entre les départements d'une même région tant sur l'accès aux soins que par le manque de médecins et la possibilité de formation dans le secteur médical, entre autres. Les étudiants et internes en médecine affectés dans des territoires ruraux bénéficient des mêmes indemnisations que ceux restant dans les grandes villes.

Aussi, Le Président du Pays de Loire Nivernais demande à l'ensemble des communes du département ainsi qu'aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'émettre un avis défavorable à ce dossier.

Après l'exposé de Mme SURELLE, le conseil donne un avis défavorable à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire énumère l'ensemble des travaux qui ont été effectués durant l'été, à savoir :

DOMOBAIE : Volets et fenêtres dans la maison communale de Sainte Hélène

SNEC : Installation de la pompe à chaleur dans un logement communal

MANUTAN : livraison et installation de tables et chaises pour les classes de l'école de Passy

GATELLIER : Achat du broyeur

D'autre part, M. le Maire informe qu'une seconde partie de la DETR 2023 a été allouée pour le lavoir.

Les grilles du muret de l'école sont en cours de rénovation.

Les travaux sur le mur du cimetière sont également en cours par le chantier d'insertion.

Il informe l'ensemble du conseil et notamment pour les conseillers demeurant à Villatte qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 20 octobre 2023 relative à l'assainissement de ce hameau en présence de Nièvre Ingénierie et d'un membre du service de l'eau au Conseil Départemental.

Mme SURELLE intervient pour indiquer qu'en conseil communautaire il avait été évoqué le départ de la commune de Tronsanges, membre de la Communauté de Communes les Bertranges pour adhérer à la Communauté d'agglomération de Nevers. Le conseil communautaire a émis un avis défavorable car cette commune a accepté de payer avec l'ensemble des communes adhérentes à l'EPCI des contrats coûteux et notamment l'installation de la fibre.

Le service de transition Energie – Climat du SIEEEN a également informé les conseillers communautaires que 2/3 des personnes faisant parties de l'intercommunalité des Bertranges, utilisent des énergies fossiles, ce qui est très important par rapport à l'ensemble de la Nièvre de plus 24% serait en précarité énergétique.

Le SIEEEN propose également de se rendre sur leur site : Cadastre solaire, afin de connaître l'exposition de la toiture de sa maison, avant d'envisager l'installation de panneaux solaires.

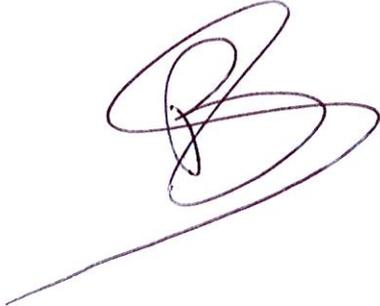
Monsieur Cyrille MARLE évoque le manque d'un passage piéton rue du Minéral.
Pour ce faire, M. le Maire demandera en premier lieu au Conseil Départemental un devis pour la faisabilité de celui-ci.

Madame Elisabeth GATARD demande à ce que soit déplacé par manque de visibilité au carrefour du champ carré, le panneau « Attention aux enfants ».

Il est annoncé que le prochain conseil se tiendra le vendredi 24 novembre à 18 h 30.

La séance est levée à 19 h 50.

La secrétaire de séance,
Bénédicte SURELLE



Le Maire,
Alain BAUGET

